

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

43801

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016864

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2114

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

RETRAITÉ

Nom & Prénom : ACHIL ABDELGHAF

Date de naissance : 1/1/1953

Adresse : 13 RUE MOUSSA AL AYAOUBI BOUROUGUE DASA

Tél. : 06 78 99 00 25

Total des frais engagés : 3994441600 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Fatiha CHEMLA
Médecine générale
Echographie
119 Bd. Bourgogne 6^e Etage Casabana
Tél: 022 22 85 46

Date de consultation : 29/09/2010

Nom et prénom du malade : BOUTAHINE ZAKIA Age : 52

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

09/10/2010

Le : 23/10/2010

Signature de l'adhérent(e) :

Actif

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/09/2010			20000	Dr. Fatiha CHEMLAL Médecine Générale 11, rue Dr. C. Chegroum Casablanca - Tél. 022.49.28.71

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EDEN A. Bensaïd Pharmacien 13, Rue Jaafar Ibn Habil - Casablanca - Tél. 022.49.28.71	22/09/2010	199.00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Labo. Bourgogne 6, Résidence de la Villa Casablanca - Casablanca - Tél. 0522.20.81.00 - Fax: 0522.20.81.20	03.10.2010	B130	160.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	D 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Fatiha Chemlali

Médecine Générale

Echographie

الدكتورة فتحية شملالي

الطب العام
الفحص بالصدى

Casablanca 2021

PHARMACIE BDA
Houda BENSAID
Pharmacien
13, Rue Jaafar Ibn Habib - Bourgogne
Casablanca - Tél.: 022.49.28.79

22/09/2020

PPV
LOT
PER

28,90



13

79.00

OPRA 20

1

459.00 x 2

Max 20

lot 1 mois

2.

Trimesat Acetate

buy me

PHARMAS LOT : 5435
UT.AV : 05-23
PPV : 45DH90

28,90

Max 20

PHARMAS LOT : 5435
UT.AV : 05-23
PPV : 45DH90

3

Re Phénicol FO.

195.00

Max 20

Docteur Fatiha Chemlali
Médecine Générale
Echographie Casablanca
Tél : 022.49.28.79

119, شارع بوركون - إقامة فينيقيا - الطابق الأول (اماكن مستوصف احمد) الدار البيضاء - الهاتف : 0522.22.85.46
119, Bd. Bourgogne - Résidence Phénicia - 1er étage(en face de centre de santé OUHOUD)Casablanca - Tél : 0522.22.85.46

Docteur Fatiha Chemlali

الدكتورة فتيبة شملالي

Médecine Générale

الطب العام

Echographie

الفحص بالصدى

Casablanca, le :

22/09/2020

الدار البيضاء في

Dr. Boubake Lahlou

Boubake Lahlou

Docteur Fatiha CHEMLALI
Médecine Générale
Echographie

119, Bd Bourgogne 1er étage Casablanca
Tél : 0522.22.85.46

136, Résidence Phénicia 1er étage
Laboratoire Bourgogne d'analyse Médicale
Tél : 0522.20.81.02 - 0522.20.81.05
Fax : 0522.20.81.06 Casablanca

119 ، شارع بوركون - أقامة فينيسيا - الطابق الأول (امام مستوصف احد) الدار البيضاء - الهاتف : 0522.22.85.46

119, Bd. Bourgogne - Résidence Phénicia - 1er étage(en face de centre de santé OUHOUD)Casablanca - Tél : 0522.22.85.46

Laboratoire BOURGOGNE
136 Résidence Belhacen, Boulevard Bourgogne
Tél : 0522208099/0522208102 - Fax : 0522208100
@ : labebourgogne.lamb@gmail.com

FACTURE N° : 200002804

INPE : 097164701



097164701

Casablanca le 03-10-2020

IF: 15231383
N°Patente: 35490624

ICE: 001692860000053
N°CNSS: 4430534

Mme Zahra BOUHSINE

Demande N° 2010030008
Date de l'examen : 03-10-2020

Analyses :

Récapitulatif des analyses

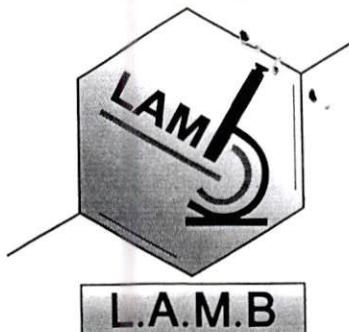
<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
9105	Prélèvement sanguin	E17	E
0118	Glycémie	B30	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B

Total des B : 130

TOTAL DOSSIER : 160.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent soixante dirhams

L.A.M.B.
Laboratoire Bourgogne d'analyses Médicales
136, Résidence Belhacen Bd Bourgogne
Tél: 0522 20 81 02 - 0522 20 80 99
Fax: 0522 20 81 00 - CNSS



Edition : 03-10-2020

Mme BOUHSINE Zahra
Code Patient : 1904100024
Prélèvement du : 03-10-2020
externe

Médecin : Dr CHEMLALI FATIHA

BIOCHIMIE SANGUINE

23-04-2019

GLYCEMIE A JEUN

(Méthode Héxokinase-G6PDH Cobas Integra 400
plus - Roche)

1.02 g/L
5.66 mmol/L

(0.74-1.06)
(4.11-5.88)

1.34

Consensus:

Taux Normal: 0.60 à 1.0 g/L

Diminution de la tolérance au glucose: 1.00 à 1.26 g/L

DIABETE: > 1.26 g/L

(observé sur 2 prélèvements distincts)

23-01-2020

HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE

(chromatographie en phase liquide à haute
performance (CLHP)- GX)

5.4 %

(4.0-6.0)

5.3

Interprétation des résultats selon la standardisation du NGSP :

HbA1C entre 4.0 et 6.0 % : intervalle non diabétique

HbA1C inférieur à 6.5 % : excellent équilibre glycémique (DNID)

HbA1C inférieur à 7.0 % : excellent équilibre glycémique (DID)

HbA1C entre 7.0 et 8.0 % : bon équilibre glycémique

HbA1C à 8 % : Action corrective suggérée

Remarque :

Le dosage de l'HbA1C est réservé au suivi de l'équilibre glycémique chez les diabétiques

Validation Biologique par : Dr BELLAMINE KAWTHAR

Dr Bellamine Kawthar
Médecin Biologiste
Laboratoire d'Analyses Médicales
Bourgogne